

## Informations techniques

### Kit mastic spécial HARO - Vernis de réparation

N° d'art. 405 840	405 845
405 841	405 846
405 842	405 847
405 844	405 848

---

Produit	Le vernis de réparation contenu dans le kit mastic spécial HARO est un vernis monocomposant à base d'eau pour les sols en bois et les parquets, ainsi que pour d'autres aménagements d'intérieur en bois. Ce vernis constitue une vitrification idéale pour les réparations à l'aide de la pâte de bois contenu également dans le kit.
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Facile à utiliser</li><li>- Très haute résistance contre les rayures et les talons</li><li>- Très haute résistance contre les produits chimiques</li></ul>
Informations techniques	Type de vernis : monocomposant à base d'eau PU / copolymère acrylique Extrait sec : env. 30 % Quantité de solvants : max. 60 g / l COV Viscosité : env. 20 secondes (à 25°C, FC4) Utilisation : env. 8 mg/100 rotations (SIS 923509) Brillance : Haute brillance env. 85, mi-mat env. 45, mat 25 Temps de séchage : 1 à 2 heures à 20°C / 60% R.H. Rendement : 8 - 10 m <sup>2</sup> /l (100-120 g/m <sup>2</sup> ) par application Nocivité pour la santé : Non soumis à l'obligation d'étiquetage Inflammabilité : Non soumis à l'obligation d'étiquetage Durée de conservation : se conserve 1 an dans le conteneur intact Résistance au gel : Ne pas laisser geler. Le vernis gelé une fois ne peut plus être utilisé. Emballage : 12 x 30 ml
Préparations	La surface doit être bien poncée, sèche et sans cire ou autres impuretés. Si la quantité appliquée est trop importante, enlever immédiatement. Avant d'être sèche, la pâte de bois est lavable à l'eau. Traiter la surface ainsi que ses contours - pour obtenir un beau résultat optique - au vernis, à l'huile ou à la cire. Ce traitement améliore également la durabilité de la réparation.

Cette information technique a pour but de vous informer et vous conseiller, et correspond à l'état actuel de nos connaissances. Elle ne représente aucune garantie des propriétés du produit décrit au sens des règles de la garantie légale.